

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 27 septembre 2022, à 18h, à la mairie, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent.es : Françoise BILLON, Christian GOUX, Marie GRANDAZZI, Thierry LEGABLIER, Gérald LEMONNIER, Thierry MOURLON, Catherine POSTEL, Béatrice RIBES, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Jacky VAYER.

Absences excusées : Claude BOSQUET, Antoine HAUDIQUER, Lucie LEBRUN, Pauline MARTIN, Guillaume QUETIER, Valérie RENOUF (procuration à Jacky VAYER), Olia TOUGOUCHE.

I. Désignation du secrétaire

Gérald LEMONNIER a été désigné secrétaire.

II. Compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2022

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport de la commission travaux, urbanisme, assainissement

Jacky VAYER donne lecture du rapport de la commission qui s'est tenue le 19 septembre concernant les travaux à prévoir en 2023.

1/ Camping – logement de fonction : il a été libéré fin juin. La visite confirme de nombreux travaux de rénovation nécessaires. La destination finale de ce logement sera débattue ultérieurement par le conseil municipal.

2/ Camping – salle d'accueil et de jeu : la commission propose la rénovation de cette salle, en conservant le volume et les sanitaires et en prévoyant un aménagement des cloisons pour agrandir l'espace rangement des petits matériels (tables de ping-pong, présentoirs, etc). Cette salle pourrait alors être utilisée toute l'année par les associations locales pour des réunions.

Pour ces projets, la commission propose de faire appel à deux bureaux de maîtrise d'œuvre, en vue de l'établissement des esquisses d'avant-projets et d'estimations chiffrées.

3/ Projets d'effacements des réseaux électriques et téléphoniques avec le concours du SDEM50

Sur proposition de Jacky VAYER, le conseil municipal vote les délibérations suivantes :

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques RD 72 «rue de Bas »

Jacky VAYER présente les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications de la RD 72 dite « rue de Bas », située en agglomération.

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 179 000 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune serait environ de 47 000€.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur le nombre de candélabres envisagés et la nécessité de prévoir de nouveaux points lumineux dans cette rue. Jacky VAYER confirme que le détail du projet d'implantation des candélabres sera établi ultérieurement, en concertation avec le SDEM50 et présenté en commission.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de la rue de Bas, telle qu'elle lui a été présentée, avec les réserves ci-dessus concernant l'éclairage public ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés à la fin de l'année 2023 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 47 000€ ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques RD 72 «rue d'Agon »

Jacky VAYER présente les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications de la RD 72 dite « rue d'Agon », située en agglomération.

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 367 300 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune serait environ de 93 980 €.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur le nombre de candélabres envisagés et la nécessité de prévoir de nouveaux points lumineux dans cette rue. Jacky VAYER confirme que le détail du projet d'implantation des candélabres sera établi ultérieurement, en concertation avec le SDEM50 et présenté en commission.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de la rue d'Agon, telle qu'elle lui a été présentée, avec les réserves ci-dessus concernant l'éclairage public ;

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés à la fin de l'année 2024 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 93 980 € ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Effacement des réseaux électriques et téléphoniques RD 536 «rue des Landelles»

Jacky VAYER présente les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, éclairage public et télécommunications de la RD 536 dite « rue des Landelles », située en agglomération.

Le SDEM50 propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux, dont le coût prévisionnel s'élève à 411 600 € HT.

Conformément au barème du SDEM50, la participation de la commune serait environ de 108 160 €.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur le nombre de candélabres envisagés et la nécessité de prévoir de nouveaux points lumineux dans cette rue. Jacky VAYER confirme que le détail du projet d'implantation des candélabres sera établi ultérieurement, en concertation avec le SDEM50 et présenté en commission.

Il est précisé que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide la réalisation de l'effacement des réseaux de la rue des Landelles, telle qu'elle lui a été présentée, avec les réserves ci-dessus concernant l'éclairage public ;
- demande au SDEM50 que les travaux soient achevés à la fin de l'année 2025 ;
- accepte une participation de la commune à hauteur de 108 160 € ;
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM50 si aucune suite n'est donnée au projet ;
- autorise le maire à accomplir les formalités et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

4/ Agrandissement du local de l'atelier municipal : La commission propose de prévoir un agrandissement du local de l'atelier municipal route de la mer et de faire appel à 2 bureaux de maîtrise d'œuvre, en vue de l'établissement d'une esquisse d'avant-projet et d'une estimation chiffrée.

5/ Réflexion sur les économies d'énergie : Cette question est du ressort de la commission du développement durable, toutefois la commission s'est permis la réflexion et suggère :

- un allumage de l'éclairage public vers 6h30/7h avec une extinction automatique au lever du jour ;
- une extinction vers 22h avec un allumage automatique à la tombée du jour ;
- de faire établir un devis de remplacement de toutes les ampoules non LED et énergivores.

IV. Rapport de la commission développement durable et environnement

1/ Eclairage public :

En lien avec la réflexion de la commission des travaux, et après discussion sur les propositions des 2 commissions, le conseil municipal se prononce pour :

- l'extinction de l'éclairage public entre 21h30 et 6h30 toute l'année, sur toute la commune, y compris le giratoire de la Louverie et à l'exception de la plage sud.
- demande de devis pour équipement du rond-point de la Louverie avec des catadioptrés LED, comme plusieurs giratoires dans le secteur, à Coutances par exemple.
- sur proposition de la commission des travaux, demande de devis au SDEM50 pour l'équipement de tous les candélabres en ampoules LED et le remplacement des anciennes horloges par des horloges astronomiques.

Le conseil municipal souhaite que les modifications ci-dessus soient opérationnelles à la fin octobre.

2/ Parcelle ZL7

Rappel : demande de carottage par la DDTM pour pouvoir poursuivre le projet. Les résultats de cette analyse n'ont rien signalé de particulier. Mais les actions prévues en 2021-2022 sont reportées.

Pour information, une aide de 2 850 € a été accordée par la région au titre du dispositif « Coup de pouce paysager ».

Plantations : le vendredi 2 décembre matin, plantations par les élèves du lycée nature (selon la convention 2021-2022 avec financement voté lors des conseils municipaux précédents). 51 plants + manchons protection + paillage (estimatif 350 €).

Sont prévues également 3 séances avec les élèves de CM1-CM2 de Blainville-sur-mer/St-Malo-de-la-Lande, organisées par AVRIL et le lycée Nature, pour aborder la question des déchets en allant sur le site (financement CMB et conseil départemental dans le cadre d'un projet lié au partenariat avec notre commune).

La commission propose de prévoir en plus 2 ou 3 séances sur la biodiversité, sur le terrain et en classe, pour un coût de 200 euros la séance + frais kilométriques, dont une en compagnie du lycée nature à l'occasion de l'ouverture d'un sentier de découverte (le vendredi 10 mars 2023). Estimatif 600 €. 1 opposition : Guillaume THOUROUDE.

La rencontre Lycée nature / écoliers / AVRIL se ferait sur le temps de l'après-midi le 10 mars 2023.

A prévoir : la réparation de la clôture autour de cette parcelle.

Gérald LEMONNIER relaye la demande de l'association AVRIL : participation d'élus volontaires pour réaliser courant novembre une fresque du climat avec, si possible, la participation d'un agent communal.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

3/ Mare aux grenouilles

Chantier de nettoyage prévu le samedi 8 octobre à partir de 15 h (appel aux volontaires + écoliers CM1 /CM2 et parents via le cahier d'école). Une benne sera mise à disposition sur place par la commune.

Le sentier : Le N° 2 a été retenu. Pour le balisage, la commission propose l'achat par la commune de piquets ou rondins, ou un chantier par le lycée nature ou un autre organisme.

Il faudra effectuer un entretien régulier à la débroussailluse (agent communal cette année, voir par la suite).

AVRIL apportera les boissons et la commune paiera la facture.

4/ Polders

L'association AVRIL fait remarquer que la biodiversité est de plus en plus présente dans les parcelles concernées.

La commission propose l'implantation de panneaux d'information sur le plan de gestion (localisation et enjeux, rôle de la zone humide, la biodiversité). Coût estimé à 285€.

Pour le bail avec le.s agriculteur.s concerné.s : Thierry MOURLON reverra avec la technicienne chargée de mission AVRIL, notamment en raison de l'intérêt et des enjeux concernant les oiseaux (le diagnostic sera actualisé) et autres espèces protégées. Voir le plan de chasse, à comparer avec le nouveau plan de gestion.

Pour le sentier : Une demande d'aide financière peut être déposée auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie, selon le montant du budget prévisionnel.

5/ haies – PLUI : Il faut transmettre à la CMB le recensement des haies sur le territoire communal qui sera exploité dans le cadre du futur PLUI, sur la base d'un document de travail cartographique existant (recensement par l'association AVRIL de février 2021).

Proposition : 6 élu.es volontaires pour se répartir des secteurs avec retour fin octobre pour établir la synthèse. De plus, information via le site internet et la page facebook.

6/ Parkings vélos : Le matériel installé est fortement utilisé, surtout à la plage sud. La commission propose d'en implanter 3 de plus à la plage de Gonneville, notamment pour inciter à circuler à vélo à l'occasion des marées. Coût 420€ HT.

7/ Mégots : La commission propose l'achat de 200 cendriers de poche qui seraient distribués aux employés ostréicoles à l'occasion des marées. Le groupement d'employeurs de la côte des havres pourrait participer à cet achat. Coût estimatif : 516€ HT

Une deuxième proposition de la commission pour achat et pose de signalétique « ici commence la mer ».

Devis retenu : Séri-publi pour 10 macarons en lave émaillée, au prix de 1 236€ TTC.

Le conseil municipal approuve les propositions de la commission ci-dessus. Suggestion : s'informer sur la collecte des mégots en vue de leur recyclage.

V. Rapport de la réunion avec le CAUE

Le maire donne le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue avec le CAUE le 15 septembre, dont l'ordre du jour était la restitution des réflexions du CAUE sur les projets d'aménagements futurs des terrains communaux.

L'intérêt de cette réunion était d'aider le conseil municipal à prendre conscience des enjeux de demain et de toutes les contraintes à venir et de susciter les débats et la réflexion. Il est donc important que les conseillers municipaux participent à de telles réunions.

Plusieurs pistes ont été évoquées par les architectes et paysagers urbanistes du CAUE, les premiers projets concerneraient les parcelles de la route du Hutrel, près de la cantine, et les terrains de la Louverie près du stade, considérés dans l'enveloppe urbaine selon le CAUE.

L'accent a été mis sur :

- la nécessaire sensibilisation de la population à la qualité du cadre de vie et à la préservation du patrimoine architectural existant (par exemple pour la construction d'un mur ou d'une clôture) et du patrimoine paysager (haies bocagères) ;
- la réflexion sur de nouveaux modes de vie à envisager : co-location, partage de maison, accueil chez l'habitant ... pour créer du lien social et favoriser les relations intergénérationnelles.

VI. Modification de l'attribution de compensation versée par la CMB suite au transfert de la compétence surveillance des plages

Le maire indique que, suite au retour de la compétence surveillance des plages aux communes, le conseil communautaire a délibéré sur la modification des attributions de compensation et qu'il convient que le conseil municipal délibère également.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT du 7 juin 2022 relatif à l'évaluation des charges transférées ;
- approuve l'augmentation de l'attribution de compensation à percevoir par la commune de Blainville-sur-mer, fixée à 195 918€ à compter de l'année 2022.

VII. Travaux de déplacement du poste de refoulement de Gonneville : délibération pour AESN (agence de l'eau Seine-Normandie)

Le maire indique que le dossier de demande d'aide financière a été déposé auprès de l'AESN et qu'il convient que le conseil municipal prenne une délibération certifiant que les travaux seront réalisés dans le respect des préconisations de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 septembre 2022

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, certifie que les travaux de déplacement du poste de refoulement de Gonnevillle seront réalisés dans le respect des préconisations de la charte nationale de qualité des réseaux d'assainissement de l'AESN.

VIII. Création d'un poste de rédacteur à temps complet

Le maire rappelle que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant le départ en retraite d'une secrétaire de mairie à compter du 1^{er} novembre 2022 ;

considérant que le fonctionnement du service administratif de la mairie nécessite le recrutement d'un agent à temps complet sur un poste permanent, afin d'assurer les missions de secrétaire de mairie, en particulier la gestion des dossiers d'urbanisme et la gestion de la paye et du personnel ;

le maire propose la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet (35h hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet (35h hebdomadaires), à compter du 1^{er} novembre 2022 ;
- charge le maire d'accomplir les formalités et l'autorise à signer les documents nécessaires.

IX. Modification du temps de travail de 2 postes d'adjoint technique

Thierry MOURLON, maire-adjoint, indique que, compte-tenu de l'ajustement des horaires de travail de deux adjoints techniques affectés au service de la restauration scolaire et à l'entretien des locaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Il est précisé que ces modifications sont inférieures à 10% de la durée du temps de travail initial et qu'elles n'impliquent pas la perte de l'affiliation à la CNRACL des agents concernés.

Conformément aux articles L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique, le maire-adjoint propose les modifications suivantes à compter du 1^{er} octobre 2022 :

emploi	catégorie	effectif	durée hebdomadaire initiale	variation	nouvelle durée hebdomadaire
adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	28 H	+ 1h	29 H
adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	22 H	- 1h	21 H

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- approuve les modifications des temps de travail ci-dessus ;
- charge le maire d'accomplir les formalités et l'autorise à signer les documents nécessaires.

X. Questions diverses

1. Octroi de cadeaux à l'occasion du départ en retraite du personnel communal en 2022

Le maire rappelle que deux membres du personnel communal ont fait valoir leurs droits à la retraite cette année et qu'il a été convenu d'octroyer à chacune un bon cadeau pour un voyage à hauteur de 1 000€.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir acter cette décision par une délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme l'octroi d'un bon cadeau pour un voyage à hauteur de 1 000€ à chacune des deux membres du personnel communal ayant fait valoir leurs droits à la retraite en 2022 ;
- précise que les sommes en cause seront payées directement à l'agence de voyage sur présentation des factures correspondantes ;
- charge le maire de l'exécution de la présente délibération.

2. Convention avec la fondation 30 millions d'amis pour la stérilisation et l'identification des chats errants pour 2022

Thierry MOURLON, maire-adjoint, présente la convention à passer avec la fondation 30 millions d'amis, afin d'obtenir une aide pour la gestion de la population de chats errants sur notre commune.

Il précise que la convention concerne uniquement les chats errants sauvages qui doivent être relâchés après leur stérilisation et leur identification.

La fondation participera à hauteur de 50% d'un montant forfaitaire fixé à 70€ par animal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

autorise le maire à signer la convention avec la fondation 30 millions d'amis pour un nombre de chats errants à faire stériliser et identifier, fixé à 5 d'ici la fin de l'année 2022.

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 27 septembre 2022

3. Budget camping – virements de crédits

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants sur le budget camping :

Section d'exploitation – dépenses :

article	montant
61521 – entretien bâtiments	- 10 000 €
6061 – fournitures non stockables	- 2 275 €
61523 – entretien réseaux	- 2 000 €
022 – dépenses imprévues	- 2 000 €
TOTAL	- 16 275 €

6951 – impôts sur les bénéfices	+ 16 275 €
---------------------------------	-------------------

4. Marché avec TRANSDEV pour navette cantine scolaire entre Saint-Malo-de-la-Lande et Blainville-sur-mer

Le marché pour le transport des élèves entre Saint-Malo-de-la-Lande et Blainville-sur-mer le midi pour la cantine a été passé avec l'entreprise TRANSDEV. Le coût total estimé pour l'année scolaire 2022/2023 s'élève à 10 929.60€ TTC, sauf modification du calendrier.

La répartition de cette dépense avec la commune de Saint-Malo-de-la-Lande devra être précisée par une convention.

5. Informations diverses

- L'implantation des nouveaux pieux et des nouvelles fascines au banc du Nord est en cours.

- Aménagement plage de Gonnevillle : le conseil municipal confirme sa décision de pose de rondins afin de limiter l'accès aux véhicules sur la dune, côté nord de la plage. Il est convenu que l'accès aux cabanes les plus à l'Est par le chemin situé juste après l'établissement La Cabane est conservé.

- PLUI – PADD (projet d'aménagement et de développement durables) : Une réunion a eu lieu le 15 septembre.

À partir des enjeux qui sont ressortis du diagnostic, les élus et les équipes techniques sont entrés dans une phase décisive pour le projet : la définition du projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Celui-ci a pour objet de définir le projet d'aménagement que Coutances mer et bocage porte pour le territoire sur les 10 à 12 prochaines années. Il constitue le cadre général du développement du territoire à partir duquel seront définies les règles d'urbanisme qui s'imposeront à tous.

Le conseil municipal devra se prononcer sur ce document courant novembre.

- Réclamations des administré.es sur la vitesse de circulation des véhicules : plusieurs plaintes ont été déposées en mairie cet été concernant plusieurs rues et villages de la commune.

Les commissions concernées devront se réunir prochainement afin d'examiner ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures 15.